



# Bulletin de soutien

Pour l'ensemble du département du Loiret, l'**association d'Aide aux Victimes du Loiret (AVL)** doit désormais faire face aux défis d'une augmentation importante du nombre de victimes d'atteintes à la personne ou aux biens, qu'il faut accompagner, informer, protéger, et assister.

Notre objectif est d'apporter toutes mesures contribuant à améliorer la reconnaissance des victimes, leur apaisement et leur restauration dans leurs droits.

Soutenir A.V.L par un don témoigne de votre volonté forte de participer à l'édification d'un monde en adéquation avec vos valeurs et vos convictions.

Votre don : c'est pour nous le moyen de contribuer à déployer des moyens conformes à nos missions et à apporter des solutions durables pour chacune des victimes.

En vous garantissant un impact et une utilisation optimale de votre don, l'association AVL vous permet de profiter d'un cadre fiscal adapté à votre situation et à vos motivations.

**Merci de nous choisir pour exprimer toute votre solidarité !**

<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Adresse :</b>	
<b>Ville :</b>	<b>Code postal :</b>
<b>e-mail :</b>	
<b>Montant du don :</b>	
<b>Chèque à adresser : AVL 8 rue Guillaume 45000 ORLEANS</b>	

AVL certifie que les dons ouvrent droit aux réductions prévues aux articles 200 et 238 du CGI. 66% de votre don est déductible dans la limite de 20% de votre revenu imposable (un don de 100 euros vous coûte 34 euros).

Le reçu fiscal vous sera envoyé, par e-mail, dès l'encaissement de votre don.

***AVL est une association reconnue d'intérêt général, déclarée à la préfecture du Loiret, enregistrée au journal officiel de la république française le 05/ 04 /2008 et identifiée sous le Siret 504 254 376 00032. AVL 8, rue Guillaume 45000 ORLEANS***

***AVL fait partie du réseau France Victimes***